

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Carlo HEUERTZ, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

### 1) Correspondance.

/

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

/

### 3) Droits de préemption.

/

### 4) Discussions et vote du budget rectifié de l'exercice 2024 et du projet de budget de l'exercice 2025.

Le projet de budget pour l'exercice 2025 réserve un montant de 50.000 € pour les gîtes touristiques à Aspelt. Monsieur Gaffinet demande quelle est la taille des gîtes ?

Monsieur Beissel répond que les gîtes sont équipés pour héberger quatre personnes.

Monsieur Gaffinet demande s'il est prévu d'intégrer le site du château d'Aspelt dans le règlement relatif à la mise à disposition de salles communales afin d'augmenter les recettes provenant de la location de salles.

Monsieur Beissel répond qu'après une période d'essai, le règlement relatif à la mise à disposition de salles communales ainsi que les taxes y relatives seront adaptés.

À la demande de Monsieur Gaffinet concernant l'augmentation des dépenses relatives à l'élaboration d'un plan d'urgence, prévues dans la rubrique des services de secours, Monsieur Beissel explique qu'en 2024, plusieurs actions ont déjà été menées dans le cadre de la sécurité en général. En 2025, la sécurité au niveau de l'école constitue une priorité. La Commune dispose d'une entreprise qui est en contact avec les entrepreneurs afin de sécuriser les chantiers et qui conseille la Commune dans l'élaboration d'une procédure de sécurité en cas d'un incident, notamment dans l'école.

Monsieur Gaffinet demande pour quelles raisons certains travaux d'entretien et de réparation sont prévus dans le budget ordinaire alors que d'autres figurent dans le budget extraordinaire.

Monsieur Beissel répond que tant que l'argent est disponible, les réparations urgentes figurent dans le budget ordinaire. Pour les dépenses prévues dans le budget extraordinaire, le Collège échevinal doit d'abord soumettre au Conseil communal un devis pour les travaux et l'ensemble de la procédure fait perdre beaucoup de temps.

Monsieur Gaffinet constate que le poste budgétaire relatif aux frais pour l'organisation de manifestations culturelles a été porté à 100.000 €, notamment pour l'organisation de la manifestation « Sport- a Kulturfeier », tel qu'expliqué lors de la présentation du projet de budget, alors qu'un montant de 100.000 € est également réservé pour couvrir les frais des fêtes publiques. Il demande si ce montant est avant tout destiné à l'organisation de fêtes sur le site du Château d'Aspelt.

Monsieur Beissel explique que le montant de 100.000 € inscrit pour l'organisation de la manifestation « Sport- a Kulturfeier » contient également les dépenses pour les cadeaux et récompenses.

Monsieur Gaffinet demande si le projet de construction de la nouvelle maison communale sera clôturé avec la dépense de 2,8 millions d'euros ou si des dépenses supplémentaires s'y ajouteront en 2026 pour terminer l'aménagement extérieur.

Monsieur Beissel répond que le chantier sera terminé en 2025, mais qu'un petit montant sera inscrit pour 2026.

À la demande de Monsieur Gaffinet relative à l'extension de la station d'épuration, Monsieur Beissel explique que le projet est toujours en cours d'élaboration.

À la demande de Monsieur Gaffinet concernant le réaménagement de la rue « Wisestrooss » à Hellange, Monsieur Beissel répond que les travaux au niveau des infrastructures souterraines sont terminés et que le projet de réaménagement est en cours de planification.

Concernant la répartition du personnel communal entre les différents services, Monsieur Beissel explique que 68 salariés figurent sur la liste de paie, qui inclut le personnel assurant le transport scolaire Pedibus ; les équipes de nettoyage, à savoir 5 personnes pour le site du château d'Aspelt, une personne pour la maison communale et une personne pour le cycle 1, l'école étant en sous-traitance ; une équipe composée de 6 portiers ; 22 ouvriers assurant les différentes tâches incombant à l'atelier communal ; 24 fonctionnaires et employés administratifs. La répartition des ouvriers entre les différents services de l'atelier communal n'est pas toujours clairement définie ; un inventaire sera prochainement établi à cet effet.

Monsieur Meyer constate que la recette relative à la subvention de l'État pour l'occupation de personnel à capacité de travail réduite a été mise à zéro.

Monsieur Beissel explique que la Commune n'occupe actuellement pas de personnel à capacité de travail réduite.

Monsieur Meyer demande si la recette provenant de la location des gîtes à Aspelt correspond à une estimation ou si cette recette est assurée.

Monsieur Beissel répond qu'il s'agit d'une estimation. En effet, les gîtes seront gérés par une entreprise et la Commune recevra un certain pourcentage du loyer perçu.

Concernant le stationnement résidentiel, Monsieur Beissel annonce une nouvelle analyse par rapport aux problèmes de stationnement sur le territoire de la Commune.

Monsieur Meyer salue l'augmentation des dépenses en relation avec les publications digitales et analogues telles que *l'Infoblat* et le *Magasinn*.

À la demande de Monsieur Meyer relative aux frais d'études en relation avec des modifications ponctuelles du PAG, Monsieur Beissel explique que toutes les dépenses relatives au PAG figuraient auparavant dans le budget extraordinaire. Il est prévu de reclasser prochainement un terrain afin de permettre au Fonds de logement de construire un parking et de modifier éventuellement le PAG en vue de construire une caserne pour le CGDIS au niveau de la ferme Weiler.

Monsieur Meyer demande quelles études doivent encore être faites en relation avec la construction d'un foyer de jour pour personnes âgées, d'une crèche et des logements sociaux à Aspelt, vu que l'autorisation de construire pour le projet a déjà été délivrée.

Monsieur Beissel répond qu'il faut maintenant planifier les détails du projet. Les dépenses pour cette partie du projet sont comptabilisées à part, vu qu'il n'y a pas de subventions de l'État pour ces dépenses.

Concernant le poste relatif au transformateur qui doit être acquis pour un montant d'un million d'euros pour les besoins du campus scolaire, Monsieur Meyer déplore que le bureau d'études n'ait pas prévu cette dépense dès le départ.

Monsieur Beissel explique que les projets de la maison communale, de la nouvelle école et du chalet pour les Scouts ont été planifiés séparément. Le nouveau poste de transformateur assurera l'alimentation en électricité de l'ensemble des bâtiments sur le campus.

Monsieur Meyer constate que le projet de budget ne contient ni une dépense pour l'apaisement du trafic dans certaines rues ni le réaménagement de la rue « Schoulstrooss » Hellange.

Monsieur Beissel clarifie qu'un montant de 315.000 € est réservé pour le réaménagement de la rue « Schoulstrooss » à Hellange dans le budget extraordinaire. Concernant le projet d'apaisement du trafic dans la rue « Crauthemerstrooss », le Collège échevinal attend l'accord de principe.

À la demande de Monsieur Meyer concernant le réaménagement de la route nationale N13, Monsieur Beissel informe que la Commune est en train de contrôler l'état des infrastructures souterraines sur toute la longueur afin d'élaborer un projet de réaménagement.

À la demande de Monsieur Courtois concernant la dépense de 275.000 € lors de l'exercice 2024 pour la pose d'une canalisation vers la ferme Krokelschaff, Monsieur Beissel confirme que les travaux sont terminés et qu'aucune dépense supplémentaire n'est prévue pour l'exercice 2025.

Monsieur Courtois demande s'il est prévu d'adhérer au Pacte communal du vivre-ensemble interculturel.

Monsieur Beissel explique que plusieurs membres de la Commission consultative ont suivi les formations requises et que l'adhésion est en cours de préparation.

Madame Hutmacher prend la parole. Elle constate que les projets débutés en 2024 continuent en 2025 et que les investissements se déroulent tels que programmés. Lors de l'inauguration des annexes du château d'Aspelt, tout le monde a pu se rendre compte qu'il s'agit d'un site unique et fantastique. S'y ajoute l'acquisition du bâtiment « T'Scheier » par la Commune, qui constitue un plus pour le cœur du village d'Aspelt. La rénovation du château d'eau à Hellange est également un projet très réussi et la participation de la Commune à la Fondation Linster jouera un rôle important dans la vie culturelle. En étudiant le projet de budget pour l'exercice 2025, Madame Hutmacher constate que le Collège échevinal fait avancer les projets dans l'intérêt des citoyens et elle le soutient pleinement dans son précieux travail.

Monsieur Beissel remercie pour ces échos positifs.

Madame Kartheiser remercie Madame Hutmacher pour les commentaires positifs et se rallie à sa position. Elle rajoute que le Collège échevinal a également fait un excellent travail dans le domaine social. Elle cite l'inauguration de la nouvelle structure pour l'éducation précoce dans le centre du village d'Aspelt et salue le projet de la rénovation partielle de la crèche « Butzenhaus » à Hellange. Avec le nouveau chalet des Scouts à Frisange, le campus à Frisange constituera un vrai cœur de village. Elle remercie le Collège échevinal pour la belle fête pour les retraités, à laquelle ont participé 204 personnes. En ce qui concerne la jeunesse, Madame Kartheiser constate que la Commune a mis en place une bonne collaboration avec Elisabeth Jeunesse et demande au Collège échevinal de mettre à disposition des locaux pour le « Jugendtreff », en attendant la réalisation du projet d'une maison des jeunes.

Monsieur Beissel remercie Madame Kartheiser. Le Collège échevinal a prévu de proposer à la responsable du « Jugendtreff » la salle au-dessus des gîtes touristiques à Aspelt.

Monsieur Gaffinet prend la parole au nom du parti LSAP et explique que l'acquisition du bâtiment « T'Scheier » constitue la raison principale pour laquelle le parti LSAP s'est abstenu sur le projet de budget pour l'exercice 2024. Il s'agit certes d'un beau

site, mais cet investissement a coûté plus de 7 millions d'euros en 2024 et le parti LSAP veut éviter que la Commune ne s'endette davantage pour de tels projets. En étudiant le projet de budget pour l'exercice 2025, on peut constater que le Collège échevinal poursuit les projets d'envergure tels que la construction de la nouvelle école et de la nouvelle maison relais, la construction du chalet des Scouts et la rénovation du Château d'Aspelt. L'aménagement d'un espace de fitness de plein air ainsi que la mise en place d'un budget participatif montrent la volonté d'entrer en contact avec les citoyens. D'une manière générale, le Collège échevinal s'efforce à améliorer les services aux citoyens. Quant à la hausse des dépenses ordinaires, celle-ci est surtout due aux emprunts contractés pour financer les projets d'envergure ; en même temps, les recettes ordinaires augmentent. Comme d'autres communes commencent à reporter des projets, le parti LSAP espère que le Collège échevinal parviendra à maîtriser les coûts. Avec la contraction du nouvel emprunt, la Commune a une dette de 34,5 millions d'euros, ce qui constitue un chiffre très important par rapport au budget ordinaire. Le parti LSAP demande au Collège échevinal d'engager une association ou un collaborateur pour assurer le soutien et l'assistance aux personnes âgées et de ne pas oublier la jeunesse, en évaluant leurs besoins et en leur mettant à disposition des locaux pour l'organisation du « Jugendtreff ». En matière culturelle, le parti LSAP demande l'établissement d'un règlement de salle afin que la société civile puisse activement participer à la vie culturelle. Le parti LSAP soutient le projet de budget pour l'exercice 2025. Comme les projets d'envergure sont tous en cours, il invite le Conseil communal à accorder une attention particulière à la jeunesse, aux personnes âgées ainsi qu'à la population active.

Monsieur Beissel remercie le parti LSAP. Monsieur Beissel revient sur le sujet des personnes du 3<sup>e</sup> âge. Le Collège échevinal fait de son mieux pour faire avancer le projet de construction du foyer de jour à Aspelt et espère que les fouilles archéologiques seront bientôt terminées. Le Club senior sera organisé en collaboration avec le ministère de la Famille et les personnes âgées seront encadrées par des éducateurs.

Monsieur Courtois prend la parole au nom du parti CSV. L'analyse du projet de budget pour l'exercice 2025 montre que les projets entamés continuent. À la suite de la motion du parti CSV, un budget participatif de 100.000 € est prévu et il se réjouit de voir les propositions des citoyens. Monsieur Courtois salue le renouvellement du site internet et propose de faire participer les citoyens et les associations à la conception du site et de proposer des services digitaux aux administrés. L'inventaire des chemins de randonnée est également une bonne idée et sera l'occasion d'évaluer comment le réseau de chemins pourra être amélioré. Le parti CSV salue également la parution régulière des publications *Infoblat* et *Magasinn*. Monsieur Courtois déplore que le projet de budget ne prévoie pas d'investissements en matière de sécurité routière, même s'il salue les efforts du Collège échevinal pour instaurer des zones 30 à divers endroits dans la Commune, notamment devant l'école à Frisange. Aucune rénovation n'est planifiée pour le centre culturel à Hellange, alors que le parti CSV estime qu'il faudra du moins un assainissement énergétique ou même une nouvelle construction.

En matière de logement, uniquement la construction de trois logements sociaux est prévue à Aspelt ; le parti CSV demande au Collège échevinal d'élaborer un concept dans le cadre du Pacte Logement. Le parti CSV regrette également le manque d'engagement du Collège échevinal en matière de protection du climat et de l'environnement, de logement assisté, de maison des jeunes et de mobilité douce. Vu la salle de spectacle supplémentaire dont dispose maintenant la Commune dans les annexes du Château d'Aspelt, le parti CSV demande une fois de plus l'engagement d'un coordinateur culturel en vue d'élaborer un concept pour les manifestations culturelles. Au niveau des finances communales, on peut constater que les recettes ordinaires ont doublé au cours de la dernière décennie, ce qui a permis d'investir davantage ; il faut néanmoins garder le contrôle sur les finances, vu que de nombreux projets d'envergure sont en cours et que les frais courants relatifs au personnel et aux infrastructures augmentent constamment. En 2025, la Commune contractera un nouvel emprunt de 18,5 millions d'euros, qui fera monter la dette à environ 40 millions d'euros. Comme les emprunts sont contractés sur 30 ans, les 5 prochains Collèges échevinaux devront porter cette charge financière. En raison de l'endettement à long terme, le parti CSV ne soutient pas le projet de budget pour l'exercice 2025. En plus, le parti CSV souhaite une meilleure collaboration pour le futur, notamment en ce qui concerne l'information de l'opposition politique lors de la planification de projets d'envergure.

Monsieur Beissel remercie Monsieur Courtois d'avoir exposé la vue du parti CSV sur le projet de budget pour l'exercice 2025. Concernant le manque de projets en matière de sécurité routière soulevé par le parti CSV, Monsieur Beissel demande quels projets manquent dans le budget, d'autant plus que Monsieur Courtois a félicité lui-même le Collège échevinal pour plusieurs projets d'apaisement du trafic à travers la Commune.

Monsieur Courtois confirme que plusieurs projets en matière d'apaisement du trafic sont prévus, mais il regrette le manquement de projets tels que le remplacement de l'éclairage public, la sécurisation et l'éclairage de passages pour piétons, notamment devant l'école à Frisange, ainsi que des mesures d'apaisement du trafic telles que le rétrécissement optique ou la mise en place de jardinières dans certaines rues telles que le Parc Lésigny.

Monsieur Beissel explique que le Collège échevinal a fait beaucoup dans ce domaine. Dans le Parc Lésigny, la personne circulant avec une vitesse excessive a été détectée et aucune mesure supplémentaire ne s'impose. De nombreux passages pour piétons ont été sécurisés, pour d'autres, l'accord de la part de l'Administration des Ponts et Chaussées est requis. En ce qui concerne le programme de remplacement de l'éclairage public par des LED ainsi que le programme des chemins ruraux, Monsieur Beissel a bel et bien expliqué lors de la présentation du budget que le projet de budget pour l'exercice 2025 ne prévoit pas de dépenses dans ces domaines parce que les programmes des années précédentes seront terminés en 2025 avant d'entamer de nouveaux projets en 2026.

Monsieur Courtois est content que des actions sont prévues dans ces domaines et demande qu'une analyse de la situation soit faite dans le Parc Lésigny.

Concernant le hall polyvalent à Hellange, Monsieur Beissel demande si le parti CSV souhaite le rénover ou construire un nouveau bâtiment, afin que le Collège échevinal puisse s'organiser.

Monsieur Courtois est d'avis qu'il vaut mieux prévoir une nouvelle construction, éventuellement plus grande que le bâtiment actuel, afin de pouvoir mettre des locaux à disposition des associations locales.

Monsieur Beissel remercie le parti CSV pour son avis. Le Collège échevinal œuvrera dans cette direction et ce sera l'occasion pour le parti CSV de soutenir pour une fois un budget.

Monsieur Mongelli prend la parole et constate que le projet de budget pour l'année 2025 est un budget de la continuité et de la fiabilité. En effet, les projets entamés continuent et le Collège échevinal n'a pas prévu de nouveaux projets d'envergure. La dotation en personnel augmente afin d'assurer des services de qualité aux citoyens. Il profite de l'occasion pour remercier le personnel communal de son travail. Il salue le fait que le parti LSAP soutient le projet de budget et regrette que le parti CSV vote contre le projet de budget. Il reproche au parti CSV d'être incohérent dans ses décisions, vu que des investissements demandés ou soutenus par le parti figurent dans le projet de budget.

Monsieur Courtois répond que le projet participatif de 100.000 € inscrit dans un budget de 25 millions d'euros ne suffit pas pour soutenir l'ensemble du budget. Le parti CSV souhaite une meilleure collaboration dans le futur.

Monsieur Beissel est content des discussions fructueuses menées au sujet du projet de budget pour l'exercice 2025 et saisit l'occasion pour remercier Madame Fiedler pour le travail formidable qu'elle a réalisé. Il tient également à rappeler qu'entre 2020 et 2023, le Collège échevinal a investi près de 44 millions d'euros dans des infrastructures communales sans recourir à aucun emprunt.

Après ces discussions, le Conseil communal décide :

- d'adopter le budget rectifié pour l'exercice 2024, avec 9 voix pour et 2 voix contre (CSV) ;
- d'adopter le projet de budget pour l'année 2025, avec 9 voix pour et 2 voix contre (CSV).

Vote du budget rectifié pour l'exercice 2024 :

9x pour

2x contre (CSV)

Vote du projet de budget pour l'exercice 2025 :

9x pour

2x contre (CSV)

## **5) Questions orales au Collège échevinal.**

Monsieur Gaffinet demande si à la suite des travaux forestiers dans la forêt « Am Seitert » à Aspelt, les chemins seront remis dans leur état.

Il est retenu que Monsieur Beissel se rendra sur place pour évaluer les dégâts.